

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 30 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER

Excusés ayant donné procuration : Mr Sylvain CHATAGNER à Mr Didier ANDRIEUX, Mme Nadia VINCENT à Mr Patrick LAFARGE.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12

Invité : Monsieur DANEY, Trésorier de la commune.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Adhésion au volet numérique de l'ATD16 (Agence Technique de la Charente),
- Décision effacement des réseaux sur RD 22 pour tronçon non subventionné,
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales,
- Vote du budget de la commune
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité, 14 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Dominique DUQUERROY est nommée secrétaire de séance.

3 - Adhésion au volet numérique de l'ATD16 (Agence Technique de la Charente)

Monsieur le Maire explique que le SDITEC (syndicat informatique) va être dissous au bénéfice de l'ATD16. Afin de permettre une continuité de service, Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'ATD16.

Le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité, 14 pour. Monsieur Pierre LEVEQUE est nommé représentant titulaire et Monsieur Didier ANDRIEUX son suppléant.

4 - Décision effacement des réseaux sur RD 22 pour tronçon non subventionné

Au vu de la dernière commission de subvention pour l'effacement de réseaux dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 22, une portion ne serait pas subventionnée. Monsieur le Maire demande au Conseil s'il souhaite que la commune prenne à sa charge les travaux d'enfouissement des réseaux sur ladite partie.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, 14 pour, de prendre en charge la portion non subventionnée.

5 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire propose le maintien des taux de l'année dernière, soit

- 9,26 % pour la taxe d'habitation,
- 20,74 % pour la taxe foncière bâti,
- 43,46 % pour la taxe foncière non bâti.

Les trois taux sont votés à l'unanimité, 14 pour.

6 - Vote du budget de la commune

Monsieur DANEY et Monsieur PLAINFOSSE présentent le budget de la commune.

Monsieur le Maire propose un budget à l'équilibre pour un montant de 1 471 970,10 euros à la section de fonctionnement et 1 172 256,79 euros à la section d'investissement, voir feuilles annexées.

Le budget de la commune est voté à l'unanimité, 14 pour.

7 - Informations et questions diverses

- Changement d'horaires de la Mairie : Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture de la Mairie afin d'avoir un créneau horaire le matin en semaine. Le Conseil valide la proposition suivante à compter du 17 avril 2017 :

Mardi : **9 h – 12 h**

Mercredi et Jeudi : **14 h – 18 h**

Samedi : 9 h – 12 h

- Une course cycliste, Championnat de la Charente, traversera le Bourg de Chassors le 28 mai 2017. Les coureurs arriveront de Julienne et iront en direction de Jarnac.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.